

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **47 (1911)**

Heft 36-37

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

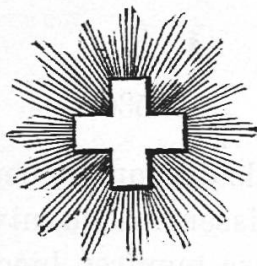
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 36-37.



LAUSANNE

16 septembre 1911

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *La formation du corps enseignant neuchâtelois (suite).* — *Chronique scolaire : Berne. Vaud. Neuchâtel.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Langue maternelle.* — *Récitation.* — *Chaleur et propreté.* — *Histoire suisse.* — *Calcul oral.* — *Arithmétique.* — *Comptabilité : compte réel d'une basse-cour.*

LETTRE DE PARIS

Voici qu'après une courte période de recrutement à peu près suffisant, nos Ecoles normales recommencent à manquer de candidats. C'est pour me servir du mot à la mode, une « crise » de naguère que l'on croyait conjurée et qui renaît. Des chiffres alarmants sont donnés de divers côtés. En 1910, il se présenta 700 aspirants au titre d'élève-maître de moins qu'en 1907; le fait a été signalé à l'attention de la Chambre par M. Steeg, aujourd'hui ministre, dans son rapport sur le budget de l'instruction publique, pour l'année 1911. Plusieurs commissions départementales eurent à peine autant de postulants à examiner qu'il leur en fallait admettre. A Rennes, par exemple, l'examen terminé, il resta neuf places à pourvoir. Dans la Seine-et-Marne, qui fait pourtant partie de la région parisienne, il n'y eut que 38 postulants pour 18 vacances, alors qu'il y en avait eu 50 en 1905. Une pénurie semblable est constatée dans les Bouches-du-Rhône, dans la Gironde, dans la Haute-Garonne, dans le Doubs, dans la Sarthe, etc., et vous voyez par cette énumération très incomplète que le mal ne se confine pas dans une région mise en désavantage par telle ou telle cause particulière, comme l'hostilité agissante du clergé et du parti clérical contre l'école laïque; mais qu'il se révèle dans toutes les directions, sur des points très différents du territoire.

Cette diminution notable du nombre des concurrents a pour conséquence naturelle l'abaissement du niveau des épreuves pour l'admission : on ne peut se montrer bien difficile quand on a un choix si limité. Les jeunes gens eux-mêmes qui s'offrent à ce choix ne sont pas très souvent d'une aussi bonne qualité intellectuelle ni d'une instruction aussi développée qu'on le souhaiterait. M. André Balz, du *Manuel Général*, rapporte à ce propos les doléances d'un inspecteur primaire qui se plaint que, dans son département, les aspirants à la fonction d'instituteur « se recrutent parmi les fruits secs des autres administrations » ; et il ajoute que le niveau des concours (Ecoles normales et Brevets) baisse un peu partout par suite de la médiocrité générale des candidats.

Candidats plus rares, candidats médiocres : deux causes qui tout ensemble agissent de concert et agissent l'une sur l'autre pour amener encore une fois le dépeuplement — ou le peuplement de mauvais aloi — de nos Ecoles normales.

Quelles sont les sources de ce recrutement qui recommence ainsi à inquiéter les amis de l'école laïque ? Il y en eut une autrefois, abondante en produits d'excellente qualité, mais que l'adjonction aux anciens programmes de matières nouvelles ou spéciales a à peu près complètement tarie : je veux parler de ces bons maîtres ruraux qui dirigeaient vers les études normales les mieux doués de leurs élèves et qui mettaient tout ce qu'ils avaient de cœur, de savoir et de talent pédagogique à les y préparer convenablement. Aujourd'hui, ce sont les Ecoles primaires supérieures qui font le plus gros de cette utile et délicate besogne. Mais les Ecoles primaires supérieures — dont la prospérité merveilleuse prouve à quels profonds et pressants besoins elles sont venues répondre — préparent avant tout aux carrières agricoles, industrielles et commerciales ; et c'est la portion la meilleure de leur clientèle qui s'écoule vers ces carrières plus attrayantes aux yeux de la jeunesse et plus avantageuses à tant de points de vue que la profession d'instituteur. A part quelques brillantes exceptions, dont on voit d'ailleurs chaque année diminuer le nombre, elles ne peuvent envoyer aux Ecoles normales qu'une denrée de qualité moindre. Ceci est très sensible même à Paris, où cependant le nombre des candidats à

l'Ecole normale est suffisamment élevé (quatre pour un) et demeure à peu près constant. Les écoles d'arts et métiers, les écoles de physique et de chimie, d'électricité ou de mécanique, les instituts agricoles, l'école des mécaniciens de la flotte, l'Ecole centrale et même l'Ecole polytechnique, écrèment la population de ces grands établissements municipaux : Chaptal, J.-B. Say, Turgot, Lavoisier, Arago ; ce qui en vient à nous, — sauf exception, je le répète, — n'est plus, comme disent les vigneron, que de la seconde cuvée.

En résumé, aspirants en nombre décroissant et, par places, déjà insuffisant, et aspirants moins bien préparés et de moindre valeur intellectuelle que jadis, voilà le double élément de l'état de malaise qu'on ne tardera pas à appeler la nouvelle crise des Ecoles normales.

Or, les Ecoles normales n'ont jamais formé qu'une partie du personnel des écoles publiques ; et cette partie, par suite des créations et des laïcisations si abondantes en ces dernières années, est aujourd'hui la plus petite. Comment l'autre partie, la plus nombreuse, se recrute-t-elle donc ? C'est à propos d'elle surtout qu'il y a lieu de prononcer le *Caveant Consules* et de réclamer des pouvoirs publics des mesures de salut. Je vous en parlerai une autre fois.

H. MOSSIER.

LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT

Rapport de la section de Neuchâtel. Rapporteur G. Shœle.

(Suite).

Ici notre rapporteur fait un tableau comparé de l'instituteur et de l'institutrice. Je ne résiste pas au plaisir de le transcrire mot à mot :

Eh bien, les institutrices sont paraît-il, plus travailleuses, plus consciencieuses, moins j'm'enfichistes, elles ont plus d'amour-propre, plus d'honneur à cœur, elles sont plus sensibles à la critique, au blâme, plus dociles, plus serviables, plus dévouées, mais elles sont aussi, dit-on, plus tâtilloannes, plus brouillannes, plus jalouses, plus partiales, elles deviennent plus vite acariâtres, elles manquent parfois d'initiative, de fermeté, elles s'achoppent trop au détail, elles voient les choses par le petit bout de la lunette, et, pour tout dire, les arbres leur cachent un peu la forêt. Eh ! allez,

sur ce point comme sur tant d'autres, je connais bon nombre d'hommes qui sont femmes ; il n'en reste pas moins qu'en général l'influence d'une éducatrice n'est pas identique à celle d'un éducateur, à égalité de savoir et de travail. Cette infériorité partielle dans le domaine de la largeur d'idées est compensée largement par une supériorité écrasante dans le domaine sentimental. Or, la différence deviendra très difficile à apprécier dès qu'instituteurs et institutrices participeront à une culture générale plus haute. Le rapporteur envisage le temps où les institutrices monopoliseront (sans trop de danger, ajoute-t-il) la tâche de l'enseignement. Il pense que cela est d'autant plus à souhaiter que l'œuvre de l'instruction publique tend à devenir une œuvre essentiellement féminine. La statistique permet de calculer le jour relativement peu éloigné où le métier d'éducateur va tomber en quenouille. Veillons du moins à ce que l'éducation ne subisse pas une décadence aussi profonde que celle qu'on constate sur le roman contemporain depuis que ce genre littéraire a tout perdu d'être devenu le jeu des belles mondaines et le gagne-pain des bas-bleus !

* *

Ce qui manque le plus aux jeunes c'est donc la culture professionnelle. Tout est à créer dans ce domaine puisque rien n'a existé jusqu'à ce jour. Les quelques leçons que les élèves pédagogues sont appelés à donner dans les classes primaires sont trop peu nombreuses et restent infécondes. Il faut apprendre à enseigner et pouvoir s'y exercer, car chacun sait qu'il existe des moyens, des procédés, des coups de main, des façons d'agir qui n'ont l'air de rien, qu'on ne découvre pas seul et qui ne sont pas du tout inutiles. Ces qualités professionnelles sont si nécessaires qu'à choisir entre un maître ignorant mais habile à intéresser son petit auditoire et un second maître, vrai puits de science, abstrait, ennuyeux, le premier devrait avoir la préférence. Envisagée de cette façon, la pédagogie est un art fait de qualités innées, de dispositions instinctives. Mais ces qualités et ces dispositions peuvent être encouragées et développées. On a bien compris ce manque de culture professionnelle puisque depuis deux ans le Département de l'Instruction publique organise un cours de pédagogie pratique de deux semaines de durée destiné aux porteurs du « Brevet de Connaissances »

non encore placés. Mais c'est diagnostiquer le mal, non le guérir. Il faut instituer une école d'application qui soit organisée de telle façon qu'on pourra par des leçons et exercices spéciaux placer les élèves instituteurs en face des difficultés qu'ils rencontreront plus tard ; là, ils verront quelles mesures facilitent la discipline, l'ordre, l'autorité, le travail, le progrès. C'est unanimement qu'on réclame cet apprentissage pratique qui exige : 1^o la prolongation des études, 2^o la centralisation de l'Ecole normale, car il est impossible de créer une de ces écoles dans chacun de nos 6 districts. Pourquoi cette institution qui rend de signalés services chez nos voisins ne nous en rendrait-elle pas à nous ?

Pour que nous ne restions pas en arrière il faut que nos futurs éducateurs soient mis en possession de tout ce trésor d'idées, de principes nouveaux, que les publications pédagogiques et les livres nouveaux très importants font connaître ; il faut que des maîtres habiles autant que dévoués extraient, à l'intention des jeunes, la moelle nourissante de cet afflux d'aliment pédagogique ; il faut enfin qu'on expérimente sous leurs yeux le mécanisme de l'acquisition des connaissances, de l'association des idées, du développement progressif de l'intelligence. En dernier point, ne faudrait-il pas que nos jeunes pédagogues sachent apprécier la valeur de telle ou telle méthode afin que l'empirisme qui est encore trop souvent à la base de notre enseignement soit remplacé par un fondement de résultats expérimentés et de déductions logiques.

Une école d'application donnant l'exemple à côté de la règle, la preuve après l'affirmation, nous est nécessaire.

Il faut aussi se préoccuper de la valeur morale du maître. On pourrait à cet effet étudier à l'Ecole normale un cours de morale, comme celui de M. Payot, par exemple, cours élevé, suggestif, qui aurait sur le jeune instituteur une action durable et bienfaisante. Il faut qu'il se crée un idéal s'il veut en inspirer un ; il faut qu'il ait foi en la vie s'il veut la transmettre, il faut que l'éducation lui apparaisse comme l'apostolat de l'esprit ; en un mot il faut qu'il devienne quelqu'un. La valeur du maître réside plus dans sa personnalité que dans son savoir, car de sa personnalité dépendra son influence morale sur l'enfant. Au degré primaire surtout les

qualités du caractère peuvent être considérées comme plus importantes que le savoir. On reproche souvent à nos écoles de sacrifier l'éducation à l'instruction ; serait-ce que l'on s'est efforcé avant tout de faire apprendre beaucoup aux instituteurs en négligeant de tremper leur caractère et leur volonté. Les professeurs d'école normale devraient plus que ce n'est le cas avoir sur leurs élèves une grande autorité morale ; ils devraient être des professeurs d'énergie et des directeurs de consciences.

* * *

Nous voudrions donc : 1° Une Ecole normale unique.

2° La prolongation des études jusqu'à 20 ans.

3° L'acquisition d'une culture générale plus forte dans les domaines scientifique, philosophique, pédagogique.

4° Une préparation professionnelle pratique sérieuse au moyen d'une école d'application bien organisée.

5° Une action plus directe sur le caractère et la valeur des maîtres.

* * *

Le projet présenté récemment par le Conseil d'Etat ne réalise pas complètement nos désirs pour des raisons de tactique bien compréhensibles ; pour arriver à quelque chose, il faut nécessairement être opportuniste et tenir compte de la situation actuelle. L'opposition unanime et systématique se montrerait dès que l'on voudrait tout bouleverser en exigeant un changement brusque et considérable. Le législateur ne peut donc pas écarter comme nous l'avons fait toute considération pour se demander si les propositions faites sont d'emblée réalisables. Il nous plaît de constater que ce projet fait une part aussi large que possible à nos revendications et que son adoption marquerait une étape importante dans la voie que nous voudrions suivre.

D'après ce projet le Brevet de connaissances, — preuve que le candidat a fait les études voulues — pourra être obtenu comme jusqu'ici à l'âge de 18 ans. On pourra s'y préparer dans chacune des écoles secondaires ayant une section pédagogique. Le Jury d'examens sera composé des professeurs de l'école suivie par le candidat et non plus d'une commission cantonale ; le Jury tiendra

compte non seulement des notes de l'examen mais encore des notes des années d'études. Enfin il y aura possibilité de réduire le programme des épreuves finales en mettant de côté certaines branches secondaires. Toutes ces mesures transformeront très avantageusement nos trop fameux Examens d'Etat. On éliminera les rivalités actuelles et on réduira au minimum le surmenage des candidats. De plus les candidats assez nombreux qui subissent l'examen du brevet sans avoir l'intention de se vouer à l'enseignement public dans notre canton pourront se contenter de ce 1^{er} brevet; mais, nul ne sera admis à prendre une classe, même provisoirement sans posséder le 2^e brevet dit d'aptitude pédagogique, qui ne sera obtenu qu'après un nouvel examen pratique ne pouvant être subi qu'après avoir suivi pendant un an au moins un enseignement professionnel et pratique dans une école spéciale, au siège de l'Université.

Les avantages de cette nouvelle organisation sont évidents et des plus clairement démontrés dans la brochure du Conseil d'Etat. Nous pouvons souhaiter en voir bientôt les effets. La participation des futurs instituteurs aux études universitaires est excellente pour le bénéfice qu'ils en retireront d'abord, puis pour le lien créé entre l'enseignement inférieur et l'enseignement supérieur. Enfin, cette participation contribuera peut-être à sortir le corps enseignant primaire de l'isolement et du dédain qui sont trop souvent son apanage.

Comme une réforme plus radicale n'aurait, quoique désirable, pas de succès, il est de notre devoir d'appuyer ce projet qui satisfait en partie nos désirs. Nous pourrions nous baser sur sa réalisation première pour appuyer de nouvelles demandes de progrès. Le fait que sur cette question la concordance règne entre le corps enseignant et les autorités dont il dépend doit aussi nous réjouir.

* * *

Admettons que cette parfaite harmonie recueille le succès qu'elle mérite, que la réorganisation soit un fait accompli, ces progrès seront encore peu féconds si une conception autre de l'importance de l'enseignement primaire et de son corps enseignant ne se fait jour. Ici, le rapporteur rompt une lance pour l'amélioration des

conditions financières dans lesquelles se trouve le corps enseignant. Le corps enseignant ne jouit ni de la considération ni de l'indépendance qui devraient être attachées à sa fonction. Serait-ce que nous sommes trop ? Le prolongement des études n'aurait-il pas pour résultat de diminuer le nombre des candidats, et par suite de la loi de l'offre et de la demande, d'amener un relèvement des traitements. Le rapporteur se fait joyeux en casant ici l'histoire de l'Allemand au Paradis : Le citoyen d'Outre-Rhin se présente à Saint-Pierre pour solliciter son admission au Paradis. Sommé de confesser ses fautes, il avoue humblement : « Je n'en ai point commis, je suis Allemand. » « Ce n'est pas un péché, mais c'est une honte ! » répondit Saint-Pierre.

Si ce n'est pas dans ces termes, c'est malheureusement bien souvent dans cet esprit que la profession d'instituteur est jugée. L'opinion courante est qu'un instituteur ou qu'une institutrice qui reste dans l'enseignement, le fait parce que incapable d'aller plus loin. L'enseignement est paraît-il une profession qui mène à tout à condition d'en sortir. Bon nombre de nos collègues, par suite de la création d'écoles nouvelles, ont passé dans l'enseignement secondaire ou professionnel. Nous les en félicitons, mais il semble que ceux qui restent à leur poste sont des non-valeurs et s'il est indispensable d'avoir des hommes de haute culture pour instruire les petits pays-chauds et les rastas, le premier venu est bien bon, n'est-ce pas, pour talocher et morigéner la marmaille de l'école populaire.

Certes, on ne dit pas ces choses tout haut, mais on les pense. Et puis, l'instituteur est considéré comme un fonctionnaire subalterne qui n'a qu'à remplir la tâche qu'on lui a fixée sans la discuter, car il n'a pas la compétence voulue ! Les autorités scolaires se croiraient amoindries en prenant son avis ; les membres de ces commissions, souvent étrangers à l'école se croient mieux placés que lui pour décider des détails de discipline ou d'application de programmes. Ainsi, on réduit l'initiative du maître, on le tient en lisière et on lui ôte son zèle. Et cette remarque n'est pas seulement faite par nous. Le rapport du Conseil d'Etat sur le projet de code scolaire disait :

« Une autre remarque dont l'importance a déjà frappé beaucoup
« d'esprits clairvoyants, c'est l'absence de spontanéité dans l'en-
« seignement. L'organisation des programmes détaillés, les ma-
« nuels et les règlements, prescrivent au personnel enseignant sa
« besogne en détail, limitent son inspiration et font tourner l'en-
« seignement au formulaire. L'enseignement manque en général
« d'entrain et de vie. Les éducateurs façonnés en troupeau, façon-
« nent en troupeau, à leur tour. Et dans bien des milieux scolaires
« il semble qu'un mot d'ordre résume tout le travail accompli
« dans cette formule : agir sans penser. Nous avons trop peur de
« la liberté, de la spontanéité, de l'initiative personnelle et les
« résultats seraient certainement bien supérieurs sans la règle-
« mentation et les prescriptions innombrables où les éducateurs
« sont enfermés. »

Nous ne saurions mieux dire ! et, ne pourrait-on aller plus loin en appelant le corps enseignant à collaborer à l'élaboration de ces programmes et règlements ? Ne devrait-on pas le consulter dans presque toutes les affaires scolaires ? Ne devrait-on pas admettre dans chaque commission scolaire un représentant du corps enseignant qui aurait voix consultative ? Si le corps enseignant ne possède pas cette influence, c'est sa faute, qu'il la revendique, qu'il l'impose, qu'il prenne conscience de sa force et qu'il en use.

En France, en Allemagne, les instituteurs se préoccupent de ces questions d'influence et revendiquent hautement leur plus grande liberté, l'affranchissement de la tutelle qui pèse sur eux. Sans vouloir exagérer, il faut bien reconnaître ces griefs fondés.

Espérons que le jour se lèvera bientôt où nous verrons nos écoles dirigées par un personnel enseignant de haute valeur intellectuelle et morale, bien préparé à sa tâche, placé dans une situation matérielle et jouissant d'une considération générale en rapport avec l'importance de la mission qui lui est confiée. Nous voudrions être de ces bons travailleurs qui pour les autres ensementent et répandent sans compter le grain qui doit lever un jour en moisson de justice et d'amour. Comme Chantecler après l'effondrement de ses illusions voulait croire encore que son chant cuivré et vermeil faisait apparaître l'astre du jour, nous voulons malgré tout nous

persuader que notre travail et nos efforts ne sont pas vains et permettront à nos après-venants de saluer plus tôt l'aurore des temps meilleurs.

L. Q.

Voici les conclusions adoptées par la section de Neuchâtel :

CONCLUSIONS.

1. Les membres de la Société pédagogique du district de Neuchâtel ayant étudié et discuté la question de formation du personnel enseignant primaire, reconnaissent l'insuffisance de sa préparation actuelle et la nécessité d'une réorganisation prompte et complète de notre enseignement pédagogique.

2. Ils désirent la fondation d'une Ecole normale cantonale unique et obligatoire.

3. Ils voudraient que les études pédagogiques fussent prolongées jusqu'à la 20^{me} année.

4. Ils demandent que les futurs instituteurs et institutrices reçoivent une culture générale plus forte, surtout dans les domaines scientifique, philosophique, et pédagogique.

5. Ils croient indispensable un apprentissage professionnel théorique et pratique et par conséquent l'organisation d'une Ecole d'application.

6. Ils souhaitent que les professeurs de l'Ecole normale exercent une action plus efficace sur le caractère et la valeur morale de leurs élèves.

7. Ils estiment que le corps enseignant primaire doit obtenir des traitements plus élevés, une plus grande considération, plus d'influence dans les affaires scolaires et plus d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

8. Ils appuient toute tentative d'amélioration partielle conforme à ces désirs, approuvent donc hautement le projet actuel de réforme de l'enseignement pédagogique proposé par le département de l'Instruction publique et espèrent le voir bientôt adopté par nos autorités.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — Dans son n° 32-33, l'*Educateur* pose la question suivante : « N'y aurait-il donc plus de place dans le grand canton de Berne que pour l'intangible tradition et la sacro-sainte routine ? » Nous répondrons que le corps enseignant bernois n'a pas attendu l'apparition des *Berner Seminarblätter* pour suivre

le mouvement pédagogique moderne et le faire passer dans la pratique. Ceux qui lisent attentivement le *Berner Schulblatt* seront renseignés. Un des grands progrès réalisés ces dernières années dans l'école bernoise a été le transfert de l'école normale des instituteurs à Berne. La préparation des instituteurs se fait maintenant en deux étapes : école normale inférieure à Hofwil avec deux ans d'études (préparation scientifique) ; classes supérieures à Berne avec deux ans d'études également (préparation professionnelle). Voilà plusieurs années également que le corps enseignant bernois cherche à améliorer la formation des institutrices. Le principal initiateur dans cette œuvre de progrès pédagogique a été M. Balsiger, directeur de l'école normale de la ville de Berne. L'introduction des méthodes d'occupation préoccupe aussi les instituteurs bernois. Ce qui met un frein à la bonne volonté du corps enseignant, c'est toujours la question financière. Pour faire passer le progrès dans la pratique, il faut du temps, de la patience, du savoir-faire et très souvent aussi de l'argent. Le corps enseignant bernois, qui est connu par son bon sens et sa persévérance, tient à rester en contact avec le peuple. Il ne crie pas tant au progrès, mais cherche à le réaliser. Ce qu'il ne veut pas, c'est qu'on jette de la mésestime sur son travail. S'il tient à la tradition du progrès qui est la caractéristique de l'école bernoise, il a toujours été et est encore aujourd'hui l'adversaire de la routine.

H. GOBAT.

JURA BERNOIS. — Stella Jurensis. — Cette société, qui recrute ses membres chez les élèves actuels et anciens de l'école normale de Porrentruy, a eu sa réunion annuelle à Tavannes, le 20 août dernier. L'assemblée était présidée par M. A. Champion, instituteur à Délémont. M. Mœckli a présenté un intéressant mémoire ayant pour titre : « Liberté et égalité ». Au banquet ce fut plaisir à voir l'enthousiasme de toute cette jeunesse. Un concert termina la journée.

*** **Le Cours de vacances de St-Imier** s'est terminé par un banquet où les autorités de Saint-Imier et du district étaient représentées. C'est grâce surtout au dévouement du directeur, M. Eglin, que le succès du cours a été assuré. M. Charles Neuhaus, rédacteur du *Jura bernois* et ancien instituteur, a lu à la séance de clôture des vers spirituels que nous reproduisons en partie :

Le cours de vacances.

- | | |
|---|---|
| 1. Il eut de très nombreux élèves ;
Après avoir appréhendé
La plus lamentable des grèves,
On l'en vit bientôt inondé | 6. Mais on faisait aussi des courses
Dans la vallée et sur les monts,
Où se vidaient parfois les bourses
Quand se remplissaient les poumons. |
| 2. Il en est venu d'Allemagne
De Sæckingen et de Niesky
De Suisse et presque de Romagne,
Sinon du pays de Blanqui | 7. Et c'est ici que fut complète
La gloire du bon maître Eglin
Nous conduisant sous sa houlette
Loin du poussiéreux « patelin » |
| 3. Même des bords de la Tamise
Nous reçûmes quelque renfort,
Et la victoire fut promise
A plus d'un généreux effort. | 8. Et puis, au cours des flâneries
Par ci, par là, par monts et vaux,
On entendait des causeries
Qui délassaient de durs travaux |

- | | |
|--|--|
| 4. Berthoud, Schaffhouse, Berne, Bâle,
Zurich, St-Gall et Winterthour
Ont fait sonner notre « timbale »,
Qui le leur rendit à son tour. | 9. C'était un parler pittoresque
Fleurant bon le «berner Hochdütsch»;
L'un se croyait à Bâle ou presque;
L'autre au pied de l'antique Gütsch. |
| 5. Que de lumières rassemblées
Dans l'étroit local de nos cours,
Dont les hauteurs furent comblées
Des échos de maint long discours! | 10. Vous tous et toutes qui peinaies
Comme forçats dans leur prison,
Un bon retour dans vos pénates
Aux quatre coins de l'horizon! |

11. Soyez heureux! Et n'ayant cure
Ni de Chose ni de Machin,
Avec les Ailes de Mercure
Revenez vile l'an prochain!

H. GOBAT.

† **Pauline Chatelain-Joray.** — Le 20 août dernier, est décédée à Moutier Mme Pauline Chatelain-Joray, institutrice à la Combe du Pélu, près La Ferrière. Cette institutrice, formée à l'école secondaire de Montier, était née le 14 novembre 1872 et avait été brevetée en 1891. Elle a dirigé pendant quelques années l'école inférieure de Tavannes. Elle sera vivement regrettée. H. GOBAT.

VAUD. — Inauguration d'un Collège. — Samedi 19 août 1911 a eu lieu l'inauguration du nouveau Collège primaire de Château-d'Oex. Ce bâtiment n'est pas un inconnu pour la majeure partie des membres du corps enseignant, car ils ont eu l'occasion d'y trouver un excellent refuge et une cordiale hospitalité, lors du Congrès de Montreux. A la cérémonie d'inauguration assistaient différentes autorités, entre autres MM. Beausire, chef de service remplaçant M. Decoppet, empêché; Perrin, inspecteur; Cottier, préfet, et les membres de l'autorité locale.

La petite fête bien simple et tout intime fut favorisée par un temps des plus radieux et se déroula au milieu du décor grandiose et enchanteur, apanage de Château-d'Oex.

Suivant le rite habituel, il y eut des discours, tous écoutés attentivement et fort applaudis; tels furent ceux de M. le Syndic, du Président de la Commission des écoles, de M. le pasteur Chuard et de M. Beausire qui a toujours le secret de l'éloquence et de l'originalité. Les productions musicales ne firent pas non plus défaut: airs entraînants de « La Montagnarde », fanfare de la localité, accents mélodieux de « l'Orchestre », gentils chœurs des enfants et chants vibrants de « l'Echo des Alpes », chorale dirigée par M. Paillard.

Il y eut ensuite cortège en ville, puis collation dans le préau du Collège, ce qui ne fut pas la partie la moins goûtée de la fête. La joie et l'entrain ne discontinuèrent pas jusqu'au moment où chacun se retira enchanté de cette belle et bonne journée passée dans l'harmonie la plus bienfaisante.

Et maintenant, va, nouveau Collège! Abrite ta jeune couvée d'écoliers et d'écolières. Répands largement cette instruction qui fait la vie d'un peuple; répands aussi cette éducation nécessaire qui orne le cœur, et puisses-tu donner l'essor à de nombreux et utiles citoyens. Ce sera ta plus belle inauguration!

A. DUMUID.

***** Ecole populaire de musique.** — Le 15 septembre s'est ouverte à Nyon une Ecole populaire de musique établie sur le modèle de celle qu'a fondée, à Genève, M. Frank Choisy, et dont le nombre d'élèves a passé, en 7 mois, de 47 à 192.

Le plan général ressemble à celui des conservatoires des grandes villes : études sérieuses d'après les maîtres de la musique, anciens et modernes, solfège obligatoire, auditions d'élèves, examens et distribution des prix. Les classes de solfège comprendront vingt élèves, les classes instrumentales et vocales, chacune trois élèves par heure avec deux heures de leçons par semaine. Les cotisations, extrêmement modiques, seront payables par mois. Le solfège ne coûtera que deux francs, les autres cours, chant, piano, violon, huit. M. Frank Choisy, le directeur, viendra le 15 septembre, prendre lui-même les inscriptions et donner les renseignements désirables. Les intéressés peuvent dès à présent consulter le programme chez le concierge de l'école, au bâtiment du Lancaster, obligeamment offert par la Municipalité. Voilà une école qui est appelée à combler une lacune et à rendre de grands services. Souhaitons-lui d'heureux résultats et une longue vie.

A. D.

***** Département de l'Instruction publique et des Cultes.** — *Compte rendu pour 1910.* — Depuis quelques années, il est d'usage que nous donnions ici un aperçu du compte rendu annuel publié par le Département de l'Instruction publique, spécialement en ce qui concerne les écoles primaires vaudoises. Ce rapport n'étant envoyé qu'aux Commissions scolaires, le corps enseignant est à demi renseigné sur la marche des institutions scolaires auxquelles il collabore activement. Le travail que nous nous imposons volontairement, nous le faisons dans l'espoir d'être utile à nos collègues. Ils pardonneront les imperfections d'un résumé forcément incomplet. Ajoutons, pour être équitable, que la brochure renfermant le rapport du Département nous a été adressée directement par le service de l'Instruction publique, ce dont nous lui savons gré.

Le compte rendu débute par un peu de statistique. Au 1^{er} novembre 1910, le nombre des personnes attachées à l'enseignement primaire était de 1 547 : 587 instituteurs, 613 institutrices, 181 maitresses d'écoles enfantines, 166 maitresses spéciales pour les travaux à l'aiguille. Ce nombre était de 1 517 en 1909. Celui des classes primaires proprement dites qui s'élevait à 920 en 1890 est de 1 200 en 1910, d'où augmentation de 1/4 environ en 20 ans. Outre cela le canton possède 101 écoles privées ou particulières avec un total de 3 656 élèves.

L'année 1910 a vu se produire des changements importants dans le personnel enseignant. Les démissions ont été plus nombreuses que les années précédentes. 23 instituteurs ont quitté l'enseignement, 7 pour prendre leur retraite après 30 ans de service, 5 pour raison de santé, d'autres ont changé de profession. 28 institutrices, dont 7 dirigeant des classes enfantines, ont renoncé à l'enseignement ; 7 prenaient leur retraite après 30 ans de services, 2 étaient malades, la plupart des autres entraient en ménage. Il est à remarquer qu'au cours de l'une des dernières années, 15 institutrices ont donné leur démission pour se marier. De là, la pénurie dont nous souffrons en ce qui concerne le personnel enseignant féminin.

On enregistre avec regret le décès de cinq instituteurs et deux institutrices, à savoir : MM. Capt à Vevey, Giddey à Yverdon, Moillen à Ormonts-dessus, Raymond Maurice à Lausanne, Vallotton à Vallamand ; Mlle Mottier, au Sépey et Tabord Alice, à Aigle. L'*Educateur* a consacré à ces collègues des articles nécrologiques ; nous n'y reviendrons pas.

Le nombre des remplacements pour maladie, pour service militaire et pour congé s'est élevé à 200 (192 en 1909). Il n'a pas toujours été facile de trouver des remplaçants, surtout pendant la période des services militaires.

Le Département constate avec satisfaction que le nombre des bâtiments d'école défectueux diminue d'année en année. Il a été consacré depuis 1890 l'importante somme de 13 millions de francs pour constructions, agrandissements, transformations, annexes, locaux de gymnastique, etc. Les subsides de l'Etat sont entrés dans cette dépense pour 2 650 000 francs. Depuis 20 ans, 95 bâtiments d'école ont été construits, parmi lesquels des édifices d'une réelle importance. En outre 21 locaux de gymnastique ont été aménagés.

Classes primaires supérieures. — Le nombre de ces classes a passé de 16 à 23 pour la période de 1910-11. L'élan qui s'est manifesté dans diverses parties du canton continue. Nous pouvons dire, ajoute le Département, que partout ces classes marchent très bien et répondent à l'attente des autorités, grâce au zèle, au dévouement et au travail sérieux accompli par le personnel enseignant qui les dirige. Tous, sans exception, ont justifié la confiance qu'on a mise en eux.

On mentionne le cours normal d'agriculture, de viticulture et de sylviculture organisé en octobre 1910 auquel ont été appelés les instituteurs des classes primaires supérieures et qui a laissé, nous dit-on, les meilleurs souvenirs chez les élèves comme chez les maîtres. Tous ont rivalisé de zèle et d'entrain. Le cours d'allemand interrompu en 1910-11 sera repris plus tard.

Enseignement du dessin. — Les conférences au nombre de 12 en 1909 ont continué en 1910 à Oron, Payerne, Lavaux, Avenches, Orbe, Vevey et cercle de Montreux, Lausanne (cercle de Pully et de Romanel. La rétribution de l'Etat pour subventionner le conférencier s'est élevée à fr. 1063,80 pour l'année 1910. Le « *Guide méthodique* » continue à être très apprécié. Il en a été vendu en Suisse et à l'étranger pour fr. 526,70 dans le courant de l'année dernière.

Question de la grammaire. — On sait qu'une entente est intervenue entre les cantons romands pour l'élaboration d'une grammaire commune. A Vaud et Neuchâtel qui avaient pris cette louable initiative, sont venus adhérer Genève, Fribourg et Berne pour le Jura bernois. La Commission internationale ainsi constituée a proposé d'ouvrir un concours de programmes basés sur la méthode synthétique. Une sous-commission, composée d'un membre par canton, a été chargée de préparer les bases de ce concours préliminaire. En octobre 1910, le projet de cette sous-commission a été examiné et adopté après quelques modifications assez importantes. Soumis aux chefs des Départements cantonaux et adopté par eux, il a paru in-extenso dans l'*«Educateur»*.

Les manuscrits ont dû parvenir au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud avant le 1^{er} mars 1911. Espérons que de cette préconsultation sortira bientôt le manuel de grammaire tant désiré par le corps enseignant vaudois et romand.

(A suivre.)

H. GAILLOZ.

NEUCHÂTEL. — **Gymnastique.** — On sait que le Cours fédéral de gymnastique pour instituteurs de la Suisse romande a eu lieu cette année-ci à Neuchâtel, du 17 juillet au 5 août. Les participants étaient au nombre de 27, à savoir 16 Vaudois, 5 Neuchâtelois, 3 Jurassiens, 1 Genevois, 1 Fribourgeois et 1 Tessinois.

L'instruction a été donnée d'après le nouveau manuel fédéral, qui doit paraître prochainement. Celui-ci apportera quelques innovations dans l'enseignement de la gymnastique. Le programme comprendra trois degrés : le I^{er}, pour les garçons de 7 à 9 ans ; le II^e, pour ceux de 10 à 12 ans et le III^e, pour ceux de 13 ans et au-dessus, jusqu'à la fin de la scolarité. Dans le I^{er} degré, le but est essentiellement de procurer du mouvement aux élèves, au moyen de courses, de mises en lignes diverses, de jeux, de mouvements imitant les métiers, et de quelques préliminaires libres simples ; il ne sera pas question de commandements militaires, ni de formations d'ordre, cela étant réservé aux degrés suivants. Ces exercices du I^{er} degré, complètement nouveaux pour les participants du cours, les ont vivement intéressés.

La matière des exercices pour les II^e et III^e degrés sera divisée par année, et non plus seulement par degré, comme dans l'ancien manuel. On se rend compte que la Commission fédérale de revision s'est efforcée de choisir des exercices répondant à un but physiologique. Les séries de préliminaires libres et avec cannes, très nombreuses, sont cependant, à notre avis, un peu compliquées. Par contre, une impression spéciale, avec des caractères différents suivant les mouvements, en facilitera l'interprétation au maître.

Le manuel, qui contiendra en outre un choix d'exercices de gymnastique populaire, ne saurait manquer de rendre de réels services, et constituera, en tout cas, une sérieuse amélioration sur son prédécesseur.

Nous ne pouvons que rendre hommage à la compétence avec laquelle les deux directeurs du cours, MM. Hartmann, de Lausanne, et Richème, de Neuchâtel, se sont acquittés de leur tâche, et les remercier de leur bienveillance et de leurs bons conseils. Nous sommes partis de Neuchâtel munis de directions précieuses sur tous les points du programme, d'une foule de ces détails pratiques que le livre ne donne pas.

L'inspection finale a été faite par M. le colonel U. Matthey, délégué du département militaire fédéral, et par M. G. Bubloz, représentant de la Société suisse des maîtres de gymnastique. C'est avec plaisir que nous avons entendu ces Messieurs nous exprimer leur satisfaction. M. Matthey dans une charmante allocution, engage vivement les instituteurs à apporter à la culture physique des enfants les mêmes soins qu'ils vouent à leur culture intellectuelle. Il en fait ressortir l'importance, et insiste sur le fait que la gymnastique scolaire ne constitue pas une instruction militaire préparatoire proprement dite, mais a uniquement pour tâche de former de futurs soldats vigoureux et robustes. L'orateur souligne ensuite la situation favorable faite aux instituteurs par la nouvelle loi militaire et les assure de l'appui des autorités supérieures.

A son tour, M. Bubloz parle au nom de la Société suisse des maîtres de gymnastique, dorénavant organisatrice des cours normaux, par ordre du Département militaire fédéral.

Est-il besoin de dire que la partie récréative n'a pas été laissée de côté ? Tout d'abord, chaque séance commençait et se terminait par le chant, dirigé par le collègue A. Rochat, de Cully. Mentionnons ensuite deux soirées familières, dont l'une le 1^{er} août, une excursion aux gorges de l'Areuse, combinée avec exercices de gymnastique populaire ; la visite de la fabrique Suchard et de la fabrique de papier de Serrières. Ajoutons que les autorités communales de Neuchâtel nous avaient donné l'autorisation de visiter gratuitement les riches musées de la ville.

Tel qu'il a été, malgré la chaleur torride, le cours de Neuchâtel laissera d'excellents souvenirs aux participants. Nous pouvons affirmer que chacun se félicite de l'avoir suivi.

H. GUIGNARD.

BIBLIOGRAPHIE

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz, instituteur, chez Atar, éditeur à Genève.

Un ouvrage qui arrive à sa quatrième édition doit posséder une certaine valeur : c'est le cas de celui que nous signalons à l'attention des lecteurs de l'*Éducateur*.

Cet ouvrage comprend trois séries de problèmes, calcul oral et calcul écrit, correspondant aux trois degrés de l'école primaire ; il y a pour chaque série le livre de l'élève et le livre du maître.

En le parcourant, on remarque immédiatement que M. Corbaz est un pédagogue qui doit savoir faire aimer à ses élèves cette branche aride qu'est l'arithmétique. En effet, les exercices et problèmes de ces différents recueils sont pratiques et bien gradués ; le choix en est immense. Chaque genre de difficultés est précédé d'un problème-type qui sert d'exemple pour les autres et qui, sans doute, fait l'objet de la leçon.

Pour le degré inférieur, des dessins figurant les nombres, constituent un excellent moyen intuitif.

Nous ne pouvons donc que recommander chaleureusement à nos collègues l'acquisition de ces recueils, persuadé qu'ils ne regretteront pas la dépense qu'ils auront faite.

L. R.

Par le Sourire, par C. Wagner. — Un volume in-16, avec un portrait de l'auteur, broché, 3 fr. 50. (Hachette et Cie, Paris.)

Ce nouveau volume de causeries scolaires est un essai de mêler l'humeur joviale, la fiction sereine, aux graves enseignements de la réalité. La morale s'y fait souriante, sœur de la Poésie, du Conte ou de la Fable.

Est-il question d'ordre, on nous fait assister au « Dialogue entre une culotte et une paire de bretelles », pendant que le propriétaire dort. Dans « Crapauds pendus et hiboux crucifiés » sont symbolisées les tristes victimes de l'ignorance et du fanatisme.

« L'Alliance entre un sac de sable et un sac vide », met en relief la force qui peut résulter de l'association entre deux faiblesses. — Et ainsi de suite à travers quarante leçons toutes amusantes et toutes pleines de bons sens. Les enfants liront cela comme des histoires et ne l'oublieront plus. Si « La cruche qui parle » n'est d'abord pour eux qu'un intermède divertissant, elle leur fait comprendre ensuite qu'à ceux qui savent écouter et regarder, toutes choses parlent et la grande source de l'observation personnelle se trouve ouverte pour eux.

PARTIE PRATIQUE

Degré intermédiaire.

LANGUE MATERNELLE (Suite.)

Jeanne, la petite ménagère

EXERCICES D'ÉLOCUTION, DE STYLE ET DE VOCABULAIRE. — PETITES LEÇONS DE CHOSSES.

I. EXERCICES ORAUX

1. Vêtements, linge

Quelle différence y a-t-il entre un bas et une chaussette ? un col et un faux-col ? une botte et une bottine ?

A quoi servent les jarretières ? les bretelles ?

De quoi se compose l'habillement d'un garçon ? d'une fille ?

Nommez quelques vêtements de bébé ? — Les langes, les bavettes, les maillots, les brassières.

Nommez des étoffes fabriquées avec la laine ? — Le drap, le mérinos (mouton d'Espagne), le cachemire (chèvre ou mouton du Thibet), le reps, l'alpaga ou alpaca (quadrupède de l'Amérique du Sud), la flanelle, etc.

Nommez des étoffes fabriquées avec le coton ? — Le calicot, la percale, la mousseline, l'indienne, le tulle, le coutil, etc.

Nommez des étoffes fabriquées avec la soie ? — Le satin, le velours, le damas, le taffetas, etc.

Qu'est-ce que la batiste ? (Toile de lin très fine).

Nommez quelques coiffures ? — Les chapeaux, les casquettes, le béret, les bonnets, les casques.

Nommez quelques chaussures ? — Les souliers, les bottes, les bottines, les sabots, les socques, les pantoufles, les babouches, les sandales, les savates (vieux souliers usés), etc.

Avec quoi fait-on les souliers ? Qu'est-ce que le cuir ?

Qu'est-ce que votre mère place dans l'armoire à linge ?

2. Meubles, Ustensiles, Objets divers

Quels meubles voit-on dans une chambre à coucher ? dans une chambre à manger ? dans un salon ?

Qu'est-ce qu'une potiche, un objet d'art ? un bibelot ?

Que voit-on dans une cave ?

Que met-on dans un bûcher ?

Nommez quelques ustensiles de cuisine ? Qu'est-ce qu'une baignoire ?

De quoi se compose la vaisselle ?

Jeanne a reçu de sa marraine une boîte à ouvrage. Que doit renfermer une telle boîte ?

3. Aliments

Qu'est-ce qu'une boisson ? Nommez quelques boissons ? Avec quoi fait-on le vin ? le cidre ? la bière ? le sirop ?

Avec quoi fait-on le fromage ? le beurre ?

Nommez des assaisonnements ? (épices).

Que peut-on acheter sur le marché ? chez l'épicier ? chez le boucher ? chez le charcutier ?

Qu'est-ce qu'un dessert ? un biscuit ? Avec quoi fait-on le boudin ? la saucisse ?

Nommez quelques mets ?

II. EXERCICES ÉCRITS

1. Trouver l'ustensile qui convient :

Le sucre se met dans (le sucrier). Le sel se met dans (la salière). Le thé... (la théière). Le café... (la cafetière). La soupe... (la soupière). L'huile... (l'huilier). La moutarde... (le moutardier).

2. Même genre d'exercice :

On met le vin dans (la bouteille). ... l'eau (la carafe). ... la sauce (le saucier). ... le lait (le pot).

3. Trouver le nom qui convient :

Balayer (la chambre). Battre (les tapis). Cirer (les parquets). Epousseter (les meubles). Laver (la vaisselle). Mettre (le couvert). Eplucher (des légumes). Desservir (la table). Étendre (la lessive). Repasser le (linge).

4. Même exercice :

Un trousseau (de clefs). Une pile (d'assiettes). Une jatte (de lait). Une paire (de souliers). Une pelote (de fil). Un bouquet (de fleurs). Une bouchée (de pain).

5. Le lit

I. Le lit se compose du bois de lit et de la literie. Le bois de lit comprend les deux montants, les deux côtés, les traverses et les roulettes.

La literie se compose du sommier, du matelas, du traversin, des oreillers, des draps, de la couverture et du duvet (édredon).

II. Il y a des lits de fer légers et pratiques.

On se couche dans le lit quand on est fatigué, quand on a sommeil, ou quand on est malade.

PLAN. — Qu'est-ce que le lit ? De quoi se compose le bois de lit ? la literie ? Utilité du lit.

VOCABULAIRE : se compose, comprend, il y a, les côtés, les montants, les oreillers, l'édredon, le sommeil, — quand.

6. Le fourneau potager

I. Le fourneau potager est un meuble de cuisine. On y remarque le foyer, le four, le réservoir à eau chaude (bouilloire), les trous circulaires sur lesquels on pose les marmites et le tuyau pour le dégagement de la fumée.

II. Le foyer est formé de deux compartiments. L'un reçoit le bois ou le charbon, l'autre les résidus de la combustion.

On peut clore les trous ou les faire plus petits au moyen de rondelles et de couronnes de métal.

III. Dans le four, on peut faire cuire des gâteaux, des rôtis et des volailles. On emploie le fourneau pour préparer les aliments.

PLAN. — Qu'est-ce que le fourneau ? — Quelles sont ses différentes parties ?

— De quoi est formé le foyer ? — Comment peut-on fermer les trous ou les faire plus petits ? — Que peut-on cuire dans le four ? — A quoi sert le fourneau ?

VOCABULAIRE : Le foyer, le réservoir, le four, les trous circulaires, les marmites, le tuyau, les compartiments, les résidus, le combustible, la combustion, les rondelles, les couronnes, les rôtis, les volailles.

7. L'œuf

C'est la poule qui nous donne l'œuf. Il est de forme ovale. Ses parties sont la coque, le blanc et le jaune. On ne mange pas la coque. L'oie et le canard font aussi des œufs.

Avec les œufs, la ménagère fait des omelettes et beaucoup d'autres bonnes choses.

PLAN. — Qui nous donne l'œuf ? — De quoi se compose-t-il ? — Que fait-on avec les œufs ?

VOCABULAIRE : ovale, la coque, l'oie, le canard, les omelettes.

8. La robe

La robe est le vêtement des dames et des jeunes filles. Elle se compose du corsage, de la jupe et des manches. On emploie pour la faire des étoffes de laine, de coton ou de soie. La couturière l'orne avec des galons, des agrafes, des boutons et des volants. Une petite fille soigneuse ne doit ni salir, ni déchirer sa robe.

PLAN. — Qu'est-ce que la robe ? — Les parties principales ? — En quoi est-elle faite ? — Qui la fait ? — Que doit éviter une fillette soigneuse ?

VOCABULAIRE : agrafe, les galons, les volants, la couturière.

9. L'aiguille

SOMMAIRE. — Outil de tailleur, de lingère, de couturière. — Le chas ou œil. — La branche — La pointe — Ourler, coudre, enfiler, désenfiler. — L'épingle.

10. Le dé

SOMMAIRE. — Petit instrument de métal, de forme conique. — Protège le doigt du contact de l'aiguille. — Surface extérieure présente un grand nombre de petits creux arrondis. Grâce à ces creux, la couturière peut pousser facilement l'aiguille sans se blesser. (Pourquoi ?)

(A suivre)

A. REGAMEY.

RÉCITATION

I. L'épingle et l'aiguille

L'épingle sérieuse et sage,
Se repose le plus souvent.
— Du progrès, l'aiguille est l'image ;
Elle va toujours en avant.

Pierre DUPONT.

II. L'aiguille

Je suis bonne aiguille
D'acier dur et clair.
Ma taille est gentille,
Mon œil bien ouvert.
Et je passe, passe
Jamais, jamais lasse
Jusqu'au dernier point,
Je n'arrête point.

L'Ecole nouvelle.

III. L'aiguille

Je suis la petite aiguille
Aux doigts de la jeune fille,
Et des mères de famille,
Je vais, je viens, je sautille,
Pour que le monde s'habille
Selon l'âge et les saisons...
Nous cousons, nous cousons.

Les langes et les layettes
Les mignonnes chemisettes,
Les coiffes et les cornettes,
Nous les faisons très bien faites,
Pour les petites fillettes,
Et les tout petits garçons...
Nous cousons, nous cousons.

Jean AICARD.

NOTES : *Lange*, morceau d'étoffe épaisse qui sert à envelopper un enfant ; *layette*, linges et vêtements d'un nouveau-né ; *coiffe*, vêtement de tête en toile ou en tissu léger à l'usage des femmes ; *cornette*, coiffure de femme.

IDÉE A DÉVELOPPER : « La meilleure amie des jeunes filles c'est... l'aiguille. »

A. RÉGAMEY.

CHALEUR ET... PROPRETÉ

Par ces jours de température sénégalienne une *propreté* à toute épreuve s'impose dans nos classes.

Collèges primaires, secondaires, salles d'écoles diverses, tous fermés en juillet et en août (à la ville, tout au moins) ont été revus et nettoyés pendant les vacances. Le mobilier scolaire : bancs, tables, etc., lavé à grande eau, apparaît à l'état de neuf à la rentrée de septembre.

Dans ces conditions, c'est un plaisir de reprendre l'école, si dans la classe aux murs et au plancher *propres*, il y a encore... des enfants *propres*.

Veillons donc attentivement à l'état de *propreté* de nos élèves — petits et grands ; — donnons-leur de bons principes d'hygiène et, à ceux de 5 à 9 ans, apprenons-leur la « chanson de l'eau » très actuelle en cette période de chaleur et de sécheresse :

E. N.

Vive l'eau !

Vive l'eau ! Vive l'eau !
Qui rafraîchit et rend *propre*.

Vive l'eau
Qui nous lave et nous rend beau ! (*Refr.*)

I

C'est sa fraîcheur qui nous donne
La vigueur et la santé,
Et le maître nous ordonne
D'aimer bien la *propreté* !
Vive l'eau ! etc.

II

Un petit enfant bien sage
Doit se laver tous les jours
Les mains, le corps, le visage
Pour se faire aimer toujours !
Vive l'eau ! etc.

III

C'est l'eau qui nous désaltère
Et cuit tous nos aliments,
En pluie, en vapeur légère,
Elle féconde nos champs.
Vive l'eau ! etc.

IV

Elle retombe en rosée
Sur les fleurs tous les matins,
Et, par l'homme, utilisée
Fait tourner de gais moulins !
Vive l'eau ! etc.

HISTOIRE SUISSE

L'invasion des barbares dans l'Helvétie romaine

Déclin de la gloire romaine. — L'Helvétie vécut, sous les Romains, pendant un siècle et demi, une période de paix profonde. Débarrassée des légions romaines depuis que l'empire avait reculé ses frontières jusqu'au Danube; admirablement cultivée et productive, parsemée de villes superbes, de villages riant, de riches maisons de campagne où les nobles romains passaient une partie de l'année, civilisée au même degré que Rome elle-même : rien ne manquait à sa prospérité.

Les Romains, saturés de gloire et de richesses, étaient en train de se laisser gagner par l'influence déprimante de la paresse et d'une extrême sensualité. Les valeureuses légions perdaient leur intrépidité, leur résistance à la fatigue, leur bel entraînement.

L'arrivée des Barbares. — Au Nord et à l'Est de l'Europe vivaient à ce moment des peuples nombreux, de même race, mais de mœurs et d'organisation différentes. C'étaient ceux que les Romains appelaient *les Germains* ou *les Barbares*. Ce dernier qualificatif était par eux appliqué à tous les peuples qui ne bénéficiaient pas de leur civilisation.

Il se produisit, au 3^e siècle, une poussée formidable, parmi ces Germains, vers le Sud-Ouest de l'Europe. Pourquoi ? Pour satisfaire leur goût inné pour les aventures guerrières, le pillage, la vie nomade ; pour le plaisir de mesurer leur bravoure avec ces armées romaines dont la renommée remplissait l'univers ; probablement aussi pour s'emparer de terres fertiles, au climat plus riant, aux richesses considérables dont les voyageurs entretenaient leurs compatriotes. Ces peuples s'ébranlèrent vers l'empire romain, les uns après les autres, comme 350 ans plus tôt avaient fait les Cimbres, les Teutons et les Helvètes.

La lutte. — Les Romains avaient disséminé leurs légions sur les frontières très étendues de leur empire. Les Germains concentrèrent leurs forces sur un point : les bords du Rhin, et forcèrent le passage, insuffisamment défendu. L'empereur Valentinien fit en hâte bâtir une forteresse à Bâle. Mais la horde des envahisseurs franchit le Rhin, pénétra en Helvétie, mit tout à feu et à sang. Ce fut une rage de destruction : les villes prospères, les riches villas, les belles cultures, toute la civilisation si brillante que le génie romain avait mis plusieurs

siècles à édifier fut réduite à néant en moins d'un siècle par les farouches Germains.

Établissement en Helvétie

Les Alamans. — Deux peuples germaniques parmi ces émigrants s'établirent en Helvétie. Ce sont les Alamans ou Alamanes et les Burgondes. Ce sont d'eux, bien plus que des Lacustres, des Helvètes ou des Romains que descend le peuple suisse ; ils sont nos véritables ancêtres. Les premiers arrivés furent les Alamans. Ils chassèrent ou tuèrent les Helvètes-Romains, firent de ceux qui restèrent leurs esclaves, et s'établirent dans la Suisse orientale, celle qui forme aujourd'hui la Suisse allemande. Ils étaient avant tout guerriers, à demi-sauvages, grossiers et brutaux. Ils détruisirent sans merci les villes et les villages romains ; ils se bâtissaient des cabanes de bois isolées à la lisière des forêts pour les serfs, des châteaux-forts sur les collines pour les nobles. Ils élevaient du bétail ; ils s'occupaient d'agriculture mais ne possédaient que des outils grossiers et très primitifs ; ils vivaient surtout de chasse et de pillage. Ils ne faisaient pas de commerce et, en matière d'art, ne savaient que graver quelques figures très naïves sur les ornements en métal : des lignes entrelacées ou des représentations d'animaux très enfantines. Ils dédaignaient les fleurs, contrairement aux Romains, mais peignaient de couleurs éclatantes les parois grossières de leurs maisons.

Les Alamans étaient de forte taille ; ils avaient les yeux clairs, les cheveux roux ; ils étaient robustes, mais rudes et farouches ; ils n'avaient aucun goût pour la société mais ils aimaient leurs familles où les parents étaient très respectés. Ils adoraient le dieu de la guerre, le tonnerre et d'innombrables esprits, géants et nains, qu'ils croyaient peupler les montagnes et les vallées ; ils leur offraient des sacrifices sous les vieux chênes.

Les Burgondes. — Dans la Suisse occidentale, ravagée par l'invasion et presque délaissée, vint s'établir un autre peuple de Germains : les Burgondes. Ils ne venaient pas directement de la Germanie ; mais, après avoir séjourné en Gaule et combattu contre les Romains, ils avaient pu s'établir en Savoie. C'est de là qu'ils se répandirent en Valais et dans toute la Suisse romande. Ils se comportèrent bien différemment de leurs terribles cousins les Alamans. Au lieu de détruire ce qui restait de la civilisation antérieure, ils s'efforcèrent de relever les ruines et de rendre au pays sa prospérité. Ils traitèrent comme des égaux les anciens habitants, et peu à peu adoptèrent leurs mœurs, leur culture, leur civilisation et jusqu'à leur langue d'où est dérivé le français.

Déjà civilisés et christianisés, ils étaient de bons agriculteurs, mais ne négligeaient pas le commerce, l'industrie et les arts. Ils aimaient à se vêtir de riches étoffes et à se parer de bijoux. Les princes portaient des vêtements de pourpre et de soie aux couleurs harmonieuses. Ils étaient, disent les Romains, beaux, robustes et de haute taille. Ils habitaient des petites villes ou bourgades, d'où leur nom.

Lors de leur installation en Helvétie, l'organisation politique des Burgondes était la même que celle des Alamans : ils obéissaient à des princes qui possédaient de vastes territoires administrés avec l'aide des chefs de clans et des pères de familles. Les Burgondes eurent des rois, un ou même plusieurs à la fois. Ces rois étaient, en général, choisis par le peuple, mais le pouvoir était héréditaire. L'un

des plus illustres rois burgondes fut Gondebaud, qui monta sur le trône au prix d'un double meurtre. Homme cultivé et intelligent, il gouverna son peuple avec sagesse. Il fut, pour l'époque, un bon législateur ; on cite comme remarquable son code civil et pénal appelé *Loi gombette*. Ad. P.

CALCUL ORAL

Degré intermédiaire, 1^{re} année.

Récapitulation, 1^{re} centaine. Division et revision.

1. Combien avec 12, 18, 24, 100, 80, 90, 68 gants peut-on faire de paires ?
2. Quel est le tiers de 21, 30, 24, 60, 90, 75 ?
3. Combien peut-on faire de chaises avec 28, 32, 48, 80, 60, 92 pieds ?
4. Un sou vaut cinq centimes. Combien de sous vaudront 15, 25, 45, 60, 100, 50, 80, 75 centimes ?
5. Une fenêtre a 6 vitres. On a compté plusieurs fenêtres semblables et on a trouvé 18, 30, 42, 60, 72, 84 vitres. Combien y a-t-il de fenêtres ?
6. Combien y a-t-il de semaines dans 14, 35, 21, 49, 84, 91 jours ?
7. Un ouvrier qui travaille 8 heures par jour a fait en tout 16, 40, 56, 72, 80, 96 heures. Combien a-t-il fait de journées ?
8. Un employé reçoit fr. 9 par jour. Combien a-t-il fait de journées s'il a reçu fr. 18, 36, 45, 72, 90, 99 ?
9. Combien y a-t-il de dizaines dans 70, 60, 100, 80 ?
10. Dans 24, 48, 84, 36, 60, 96 œufs, combien y a-t-il de douzaines ?
11. Dans 87 jours, combien y a-t-il de semaines entières et combien reste-t-il de jours ? (12 s. et 3 j.)
12. Combien d'années et de mois font 75 mois ? (6 a. 3 mois)
13. Un homme gagne fr. 70 par semaine. Il en dépense la cinquième partie. Combien lui reste-t-il ? (fr. 56)
14. On a partagé une somme de fr. 35 et une de fr. 49 entre 7 personnes. Quelle a été la part de chacune ? (fr. 12)
15. Combien font la $\frac{1}{2}$ de 66, plus le $\frac{1}{3}$ du même nombre ? (55)
16. Dans 94 semestres, combien y a-t-il d'années ? (47)

M. à L.

ARITHMÉTIQUE

L'*Educateur* publierait avec plaisir une solution simple, rentrant dans les limites du programme primaire, du problème suivant : (*Recueil d'arithmétique du degré supérieur*, page 194, n° 722.)

On a répandu 50 chars de petit gravier sur une cour ayant la forme d'un triangle dont la hauteur est les $\frac{2}{3}$ de la base. L'épaisseur de la couche est, en moyenne, de 5 cm. La contenance d'un char est de 1,4 m³. Sachant que chaque voyage revient à fr. 6,50, déterminer le coût par are et les dimensions de la cour.

Adresser les solutions, au rédacteur de la *Partie pratique*, avant le 23 courant.

Degré supérieur.

COMPTABILITÉ

Comme en 1909 et 1910, nous publions le compte, *tout à fait réel*, d'une basse-cour pendant une année. Nous remercions M. R., agronome à O, qui très aimablement nous en a fourni les données.

Il sera facile de trouver dans la solution, seule indiquée, le texte à dicter aux élèves.

Basse-Cour.

Résumé du Compte pour 1910.		Doit	Avoir
		Fr. Ct.	Fr. Ct.
Solde du prix d'installation de la basse-cour, fr. 900, intérêt de ce capital au 4 ^o %, plus deuxième amortissement de fr. 100.		136 »	
Location du terrain 18 ares (200 perches)		25 »	
Effectif de la basse-cour au 1 ^{er} janvier 1910 :			
148 poules et coqs à fr. 2,50 = fr. 370; intérêt 4 ^o %		14 80	
5 dindes et dindons à fr. 8,50 = fr. 42,50; intérêt 4 ^o %		1 70	
6 oies à fr. 8 = fr. 48; intérêt 4 ^o %		1 90	
Froment consommé, 850 kg. à fr. 23 le q.		195 50	
Avoine » 600 » 17 »		112 »	
Orge » 500 » 18 »		90 »	
Maïs » 885 » 19,20 »		169 20	
Riz » 80 » 36 »		28 80	
Son » 1050 » 14 »		147 »	
Pommes de terre 2400 » 7 »		168 »	
Raves et carottes 600 » 5 »		30 »	
Légume vert		80 »	
Débris du ménage		104 »	
Badigeonnage des cases à la chaux		10 »	
Oufs vendus, 11775 à 9,4 cent. l'un			1106 85
» consommés, 2220 à 9,4 cent. l'un			208 65
» mis en incubation et pour l'élevage 1424 à 9,4 cent.			133 85
Vendu 60 poules et poulets			154 80
» 18 oies			147 30
» 12 dindons			103 40
Consommé 10 poules et poulets			25 »
» 2 oies et 2 dindons			25 »
Edredon 1 kg.			18 »
Balance : Bénéfice réalisé		618 25	
Sommes égales : fr. 1922 85		1922 85	

NOTA. — Tous les œufs sont comptés au prix moyen des œufs vendus.

Il n'est pas tenu compte du temps employé pour soins apportés à la basse-cour.
La litière employée pour la basse-cour est compensée par la valeur de l'engrais.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

Places au concours

INSTITUTEURS. — **Lusser** : Fr. 1600, logement, jardin, plantation de bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 19 sept. — **Muttrux** : Fr. 1600 et autres avantages légaux; 19 sept. — **Lausanne** (maître spécial de dessin aux écoles primaires) : 30 heures de leçons hebdomadaires, environ (minimum 24 h.). Traitement. fr. 108 à 133.50 l'heure annuelle, suivant années de service dans le canton. Inscriptions avec titres, certificats et diplômes; 22 sept. — **Olion** (1^{re} classe mixte de Panex) : fr. 1600 et autres avantages légaux; 22 sept. — **Suchy** : fr. 1600, logement, jardin, plantation et 6 s. bois, à charge de chauffer la salle d'école; 22 sept. — **Colinsins** : Fr. 1600, logement, plantation et 4 s. bois, à charge de chauffer la salle d'école; 26 sept. — **Prilly** : Fr. 1600, logement et jardin; 26 sept.

INSTITUTRICES. — **Chapelles s/Moudon** (semi-enfantine) : fr. 1000, logement, jardin, plantation, 5 stères bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 19 sept. — **Olion** (2^e classe mixte de St-Triphon) : fr. 1000 et autres avantages légaux; 22 sept. — **St-Légier** (semi-enfantine) : fr. 1100 pour toutes choses; 26 sept. — **Vevey** (3 places) : fr. 1600 à 2020, suivant années de service dans le canton et pour toutes choses; 26 sept.

Ecoles primaires supérieures du Canton de Vaud

Les examens en vue de l'obtention du **diplôme spécial pour l'enseignement supérieur**, prévu par la loi du 13 mai 1906 sur l'instruction publique primaire, auront lieu à l'Ecole normale les **19, 20 et 21 septembre**, à 8 heures du matin.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ROLLE. — Un concours est ouvert en vue de la nomination, au Collège mixte de Rolle, d'une maîtresse secondaire chargée de l'enseignement de l'allemand et de l'anglais, éventuellement des travaux à l'aiguille et de l'économie domestique ou du dessin et de l'écriture.

Obligations : 29 à 30 heures hebdomadaires.

Traitement : 2000 francs par an.

Entrée en fonctions le 1^{er} novembre.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^e service, avant le 6 octobre 1911, à 6 heures du soir.

Ecoles supérieures de Commerce, d'Administration et de chemins de fer à Lausanne.

Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un **maître de sciences commerciales**.

Obligations : 20 heures hebdomadaires.

Traitement : 4000 fr. par an.

Entrée en fonction le 16 octobre.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^e service, jusqu'au 21 septembre, à 6 heures du soir.



Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les
membres de la S. P. V. l'es-
compte spécial de

10%

sans aucune majoration, nos
prix modérés sont tous mar-
qués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



Complets



Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit ! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

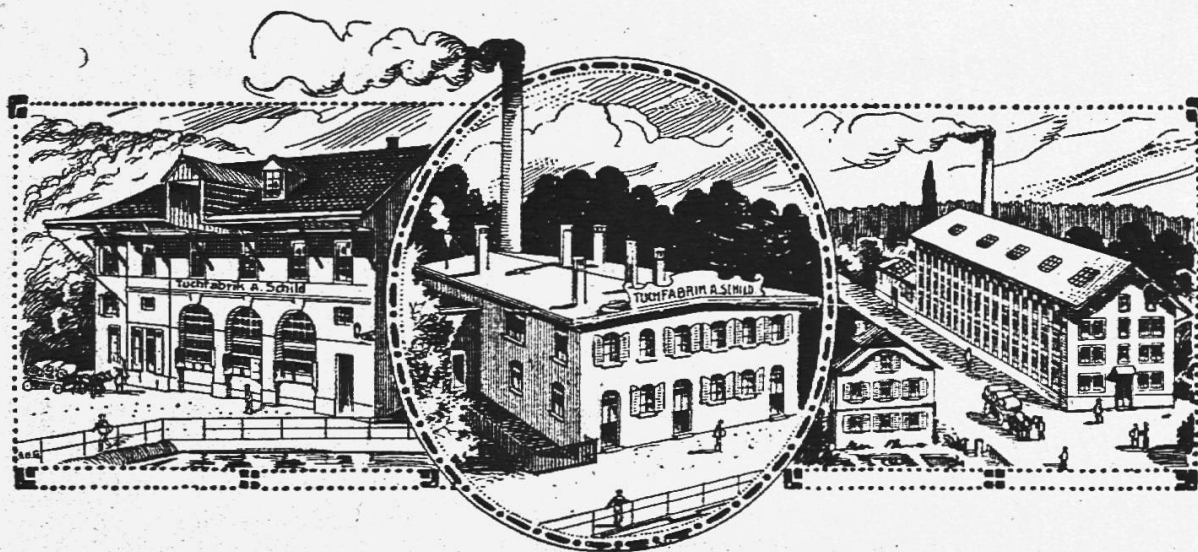
Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

D. V. 93 g.

La Fabrique de draps A. SCHILD

BERNE



Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements. Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.

BRASSERIE SPINNLER

MORAT

Grands jardins ombragés avec belle vue sur le lac, pour écoles et sociétés.

On accepte des pensionnaires. Prix de pension, chambre comprise

H 2799 F

Fr. 4.50.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

- Fétis, F. J.* Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—
- Maréchal, H. et Parès, G.* Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50
- Reuch, A.* L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vade-mecum des autres.) fr. 3.—
- Roger Ducasse.* Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—
- Humbert, G.* Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50
- Kling, H.* Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—
- Kælla, G. A.* Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—
- » Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—
- Pilet, W.* Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—
- Lauber, L.* Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—
- » A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50
- Masset, H.* Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50
- Dureau, Th.* Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.
- 1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—
- Soullier Ch.* Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50
- Mayor, Ch.* — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans les tonalités majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35
- 2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)
- Bayer, J.* Manuel de Pédagogie musicale pratique.
- 1^{er} vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—
- 2^{me} vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—
- » Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—
- Combarieu, J.* Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50
- Marcaillou, G.* L'art de composer et d'écrire la musique légère (danses) fr. 5.—
- Declercq.* Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—
- Berger, A.* Théorie scientifique du violon, fr. 3.50
- Kæckert, G.* Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.15
- Berthoud, E.* Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 38

LAUSANNE — 23 septembre 1911.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - RELIGIEUSE -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPP successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885

Havre 1893

Paris 1889

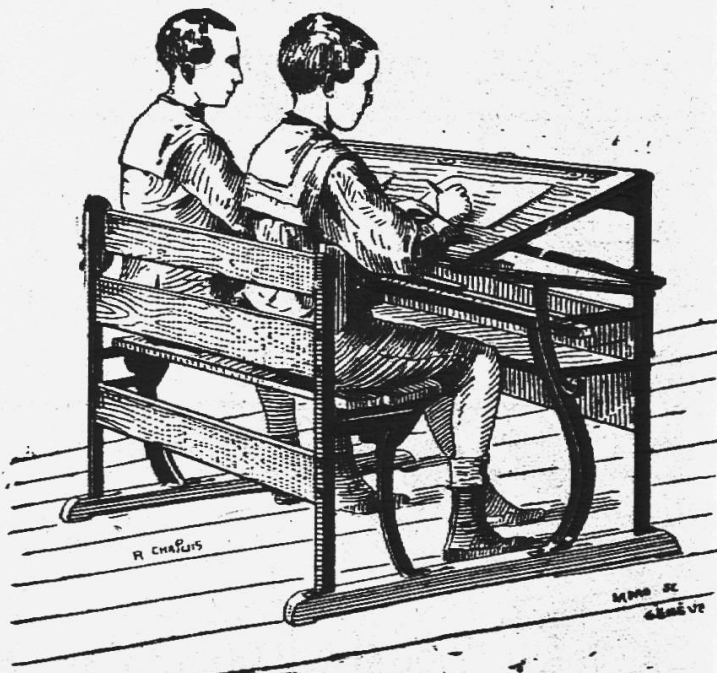
Genève 1896

Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

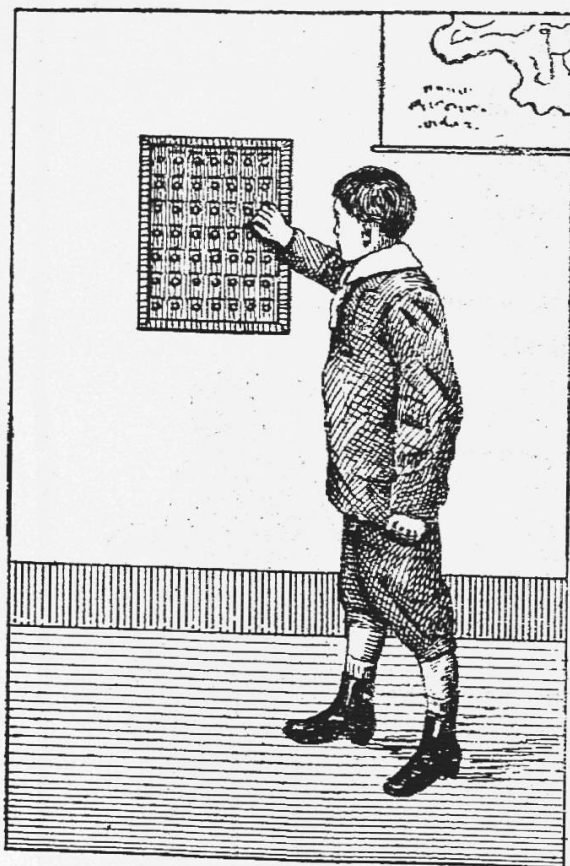
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« **FIX** » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « **FIX** » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : **65 francs.**

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Librairie Payot & Co., Lausanne.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

- Henri Sensine.** Grammaire élémentaire de la langue française, fr. 1.25
— Grammaire concrète de la langue française avec la collaboration de M. Jean Bonnard. fr. 2.50
- E. Küpfer.** Eléments d'Instruction civique à l'usage des Ecoles Secondaires du Canton de Vaud, fr. —.90
- J.-B. Maillard.** Résumé de Grammaire anglaise, fr. 0.70
- Ouvrages adoptés pour les Ecoles secondaires par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.**
- Henri Sensine.** L'emploi du temps en français ou le mécanisme du verbe. Méthode à l'usage des étrangers, avec 93 exercices pratiques. 6^{me} édition revue et augmentée, fr. 2.—
- Constant Dutoit.** Cours élémentaire de Physique à l'usage de l'enseignement secondaire, avec 190 figures fr. 2.50
- Ami Simond.** Les Verbes français conjugués sans abréviation fr. —.75
- Spreng-Sautebin.** Géographie Economique de la Suisse, illustrée de 30 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques en noir et en couleur fr. 2.—
- Paul Maillefer.** Abrégé d'histoire générale à l'usage de l'Enseignement secondaire et primaire supérieur. Ouvrage illustré de 100 gravures en noir et de 8 cartes en couleur. fr. 2.50
- Docteur Albert Barraud.** Les oreilles de nos enfants. Résultats de l'examen oto-rhino-laryngologique des enfants des Ecoles primaires de Lausanne fr. 1.—.
- Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1911** publié par François Guex, Directeur des Ecoles Normales du Canton de Vaud, Professeur de Pédagogie à l'Université de Lausanne. 1 vol. (in-8°).

== MEUBLES ==

riches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. — Bureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nouveaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme auparavant, des facilités de paiement moyennant garanties sérieuses. — **Discrétion.**

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

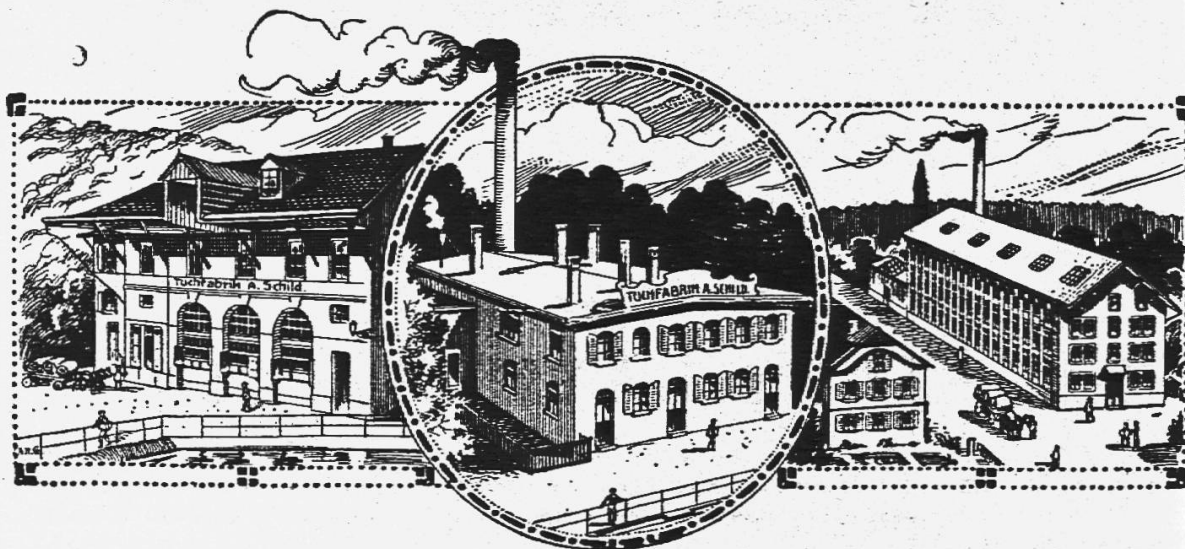
Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

La Fabrique de draps A. SCHILD
BERNE



Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements. Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.